



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
CECMED
Division « opérations »**

Toulon, le 21 mai 2021
N° 500779 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard
commandant la zone maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud

OBJET : demande de renouvellement d'autorisation de concession des plages de Scoglio Longa et de Puraja sur la commune de Propriano. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R2124-56) ;
b) votre courrier du 07 mai 2021.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour le renouvellement d'autorisation portant sur les concessions des plages de Scoglio Longa et de Puraja sur la commune de Propriano.

J'ai l'honneur de donner un avis **conforme favorable** à cette demande pour une durée de 12 ans avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud - Direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud – Service de la Mer et du Littoral – pour Mme Camille LAHOUBE - (camille.lahouze@corse-du-sud.gouv.fr)

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- COMAR CORSE
- SEMAPHORE LA PARATA
- CECMED/DIV OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV OPS/SEC
- archives.